

Bruxelles reste l'enjeu de la fusion entre l'UCL et Saint-Louis

UNIVERSITÉ Les protagonistes brandissent la liberté d'enseignement et d'association

► Après la déclaration de fusion entre l'UCL et la petite université bruxelloise, le dossier est désormais dans le camp du politique.

► Entre l'ULB qui voit rouge et le clivage PS - CDH, il promet une belle foire d'empoigne.

ANALYSE

Ce projet est un projet positif pour nos communautés. Il n'est dirigé, ni contre une personne, ni contre un décret, ni contre une université. Et certainement pas contre l'ULB. » Vendredi midi, à l'heure de commenter le mariage signé la veille entre leurs deux institutions, les recteurs de l'UCL et de Saint-Louis (USL-B) remettent d'emblée les pendules à l'heure. Sont-ils pour autant dénués de toute volonté expansionniste ? Réponse en cinq points.

1 Une fusion, quatre axes. Pour mémoire, l'assemblée générale de Saint-Louis a voté à une très large majorité une fusion avec l'UCL. Elle lui cède, à certaines conditions, ses étudiants, ses professeurs, ses contrats, ses biens, ses dettes... Juridiquement, on parle d'absorption de la seconde par la première mais dans les faits, tout est prévu pour

que Saint-Louis conserve une véritable visibilité tout en intégrant les codes louvanistes. L'opération poursuit quatre objectifs : un ancrage bruxellois fort, une visibilité internationale accrue, un accès facilité aux projets de recherche et une accessibilité accrue à l'enseignement supérieur.

2 Bruxelles d'abord. Le premier des objectifs prioritaires touche avant tout Bruxelles, capitale régionale, fédérale et européenne. Bruxelles qui était jusqu'à présent une chasse gardée de la « grande » ULB et de la « petite » Saint-Louis. La première devra faire demain avec les desseins louvanistes. En ajoutant dans son escarcelle un site de 4.000 étudiants au cœur de la capitale, l'UCL ne cache pas son intention « d'amplifier les partenariats avec les acteurs clés de l'enseignement, des pouvoirs publics et politiques, des réseaux socio-économiques ». Elle ne cache pas non plus son intention de « jouer un rôle sociétal actif en matière de mobilité, de sociologie urbaine, de soins de santé... ». Il n'échappera à personne que l'UCL parle « d'amplifier les partenariats », pas simplement de prolonger ceux de Saint-Louis. Et que le rôle sociétal qu'elle entend jouer porte sur des matières qui dépassent largement les compétences actuelles de l'ULB-L. Sans compter qu'elle

pourrait récupérer les étudiants qui quittaient précédemment Saint-Louis pour filer en master à l'ULB (217 cas cette année). La nouvelle institution plaide sa bonne foi (précisant qu'elle ne réclamera ni financement public, ni formations supplémentaires) mais elle sera probablement un jour amenée à partager avec l'ULB les moyens que les pouvoirs mettent à disposition des partenaires scientifiques pour leur rôle sociétal. Vincent Blondel minimise cependant le risque : « Nous voulons juste

faire notre métier dans un contexte différent. Pour ce qui est de la recherche, l'accès aux financements est d'abord européen. La concurrence est davantage avec Paris, Londres ou Berlin qu'entre universités belges ».

3 Une négociation politique. Saint-Louis a beau avoir opté pour cette fusion, elle ne sera effective que lorsque la Fédération Wallonie-Bruxelles aura adapté ses textes législatifs. « Qu'on le veuille ou non, le projet brise l'équilibre coulé dans le décret de 2013, il ranime la concurrence sur le terrain bruxellois. L'UCL pense qu'on les ostracise mais leur volonté d'expansionnisme ne passe pas toujours très bien », assure un proche du PS. Pierre Jadoul contre-argumente : « Alors que les hautes écoles peuvent fusionner à leur guise avec les encouragements du mi-

nistre, je ne comprendrais pas bien le traitement éventuellement discriminant qui nous serait appliqué. La constitution

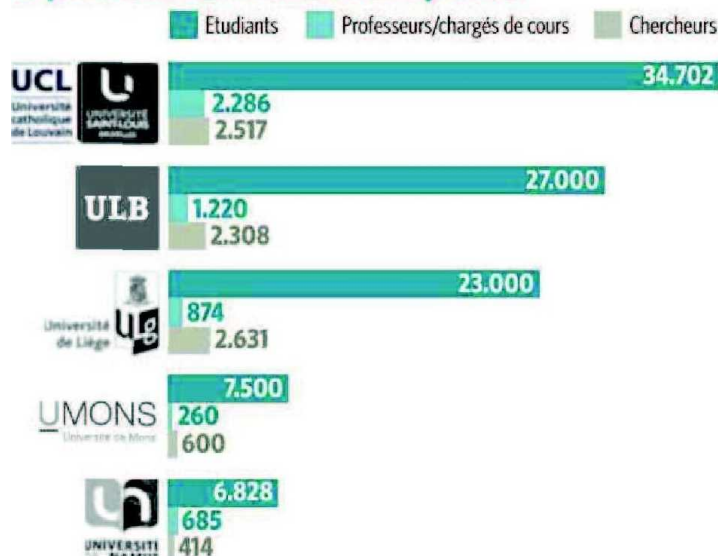
garantit la liberté d'association et d'enseignement ». Au CDH, on « se réjouit de cette initiative émanant des deux universités qui marquent ainsi leur ambition de grandir à travers cette fusion et de se renforcer dans un contexte de concurrence internationale ». Comme un signal à ceux qui, au PS, assurent que si modification décrétable il doit y avoir, « elle sera négociée chèrement ».

4 Ménage à trois ? Le contrat de mariage est conclu à condition expresse que le cadre législatif modifié « respecte la liberté pour les fusionnants d'opter (...) pour l'intégration d'une ou plusieurs autres universités ». Même si ce n'est pas pour la se-

maine prochaine, les protagonistes se verraient donc bien un jour faire ménage à trois. Ce n'est pas dit dans la romance mais il y a, dans le lit conjugal, une jolie place pour l'Unamur. Son recteur Yves Pouillet botte en touche. « Le stand alone est viable à terme. La nouvelle équipe rectorale a dit son attachement à l'autonomie mais a, à son programme, une réflexion sur une alliance privilégiée et non exclusive avec d'autres partenaires. » ■

ERIC BURGRAFF

Le poids des universités francophones



ENTRETIEN**« C'est une absorption »**

Yvon Englert,
vous êtes
recteur de
l'ULB : votre
réaction ?

Je prends acte, je suis un démocrate. Je précise cependant qu'on ne nous dit pas tout. Les 90 % cachent mal les profonds clivages au sein de la communauté de Saint-Louis. Au sein des différentes instances participant au vote, le plébiscite est plutôt limité à deux tiers des voix. Par ailleurs, ce n'est pas une fusion, c'est une absorption. Juridiquement parlant, Saint-Louis disparaît et je le regrette. Cette fusion n'est pas le meilleur choix mais je ne suis pas arrivé à convaincre. Soutenez-vous la nécessaire modification décrétole ?

Cela pose une question : deux institutions peuvent-elles solliciter une modification de la loi ou est-ce la façon dont fonctionne le secteur qui doit se conformer à la loi ? Si la fusion entre unijs n'est pas prévue, c'est parce que le politique nous a demandé de travailler par pôles pour diminuer les concurrences. La requête est sans doute légitime pour l'UCL et Saint-Louis mais tout reste à faire d'un point de vue politique.

Avec votre aide ?

Je ne suis demandeur de rien. Je souhaite que l'équilibre en Fédération Wallonie-Bruxelles soit maintenu, que le poids de l'ULB ne soit pas effacé par des décisions qui lui sont extérieures, que la concurrence soit la moins importante possible. Nous n'avons pas trop d'argent, ne le gaspillons en concurrences stériles !

E.B.